

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 456/SAAT/PERS chargeant un administrateur chef des Affaires d'outre-mer en de l'exercice des attributions du Haut-Commissaire adjoint, durant l'absence ce dernier.

n° 456/SAAT/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
12 juin 1968

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro  
10 juillet 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Roger Pascal, administrateur en chef des Affaires d'outre-mer, d'échelon, en service aux Affaires juridiques, Haut-Commissariat de la République, est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, et pendant l'absence de M. Jean-Maurice Comte, de l'exercice des attributions du Haut-Commissaire adjoint.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.